

INTERVENTION Budget Primitif 2026

« seul le prononcé fait foi »

**Monsieur le Maire,
Chers collègues,**

Nous nous retrouvons ce soir pour l'acte le plus important de notre vie démocratique locale : le vote du budget primitif 2026.

Depuis des mois, et notamment durant la campagne électorale, notre groupe d'opposition vous a alerté sur la trajectoire périlleuse que vous imposiez à Saint-Brès. Quelle a été votre réponse ? Le déni, l'insulte et la caricature. Traiter une élue de « menteuse » parce qu'elle pointe une réalité comptable n'est pas une stratégie politique, c'est juste un aveu de faiblesse.

Aujourd'hui, la réalité vous rattrape et les chiffres, **vos chiffres**, sont implacables. Ce budget 2026 marque l'entrée de notre commune dans une **zone de péril financier**.
Le mur budgétaire est là.

Pour la première fois, votre budget prévoit une **épargne brute négative de -0,35 %**. (page 4 du BP)

Très concrètement, cela signifie que nos recettes réelles de fonctionnement ne couvrent plus nos dépenses courantes.

La commune perd de l'argent chaque jour sur son fonctionnement quotidien avant même d'avoir remboursé le premier euro de sa dette.

Alors, pour combler ce déficit structurel, il n'y a qu'une solution : puiser dans les excédents accumulés les années précédentes.

Vous tentez donc de masquer ce désastre par un artifice comptable : l'injection massive de **941 921 € d'excédent reporté** de 2025. (pages 35 et 39)

En clair, vous videz les réserves pour maintenir un train de vie que nous n'avons plus les moyens de payer.

Mais une fois ce matelas épuisé, que ferez-vous en 2027 ?

L'impasse financière est certaine.

Et aujourd'hui, nous n'avons plus de ressources : là encore, nous l'avons dit pendant la campagne : vendre nos logements sociaux, ceux des Chênes et de la Frigoule en 2020 et 2023 pour financer la démolition-reconstruction des écoles était une **erreur stratégique monumentale**. Pour éviter l'emprunt, vous avez dilapidé le patrimoine communal qui aurait pu être générateur de recettes et de marges de manœuvre, mais cela n'a même pas suffi à absorber le coût total de l'opération.

Résultat ? Non seulement le patrimoine est parti pour rien, mais aujourd'hui, vous saturez nos marges de manœuvre avec des **charges de personnel qui atteignent 55,83 %** des dépenses de fonctionnement.

Et comme si cela n'était pas suffisamment alarmant, vous maintenez des dépenses injustifiées, tout en nous privant de recettes :

- Nous nous étions déjà étonnés des frais de carburant ou de téléphonie, mais en 2026, vous prévoyez **100 000 € pour les réceptions** (30 000 € de plus que l'année dernière) et **15 000 € pour les fêtes et cérémonies**. (page 37)
- Plus grave encore, nous verrons tout à l'heure aux points 9 et 10 de l'ordre du jour, une convention pour offrir **gratuitement 12 places de parking pendant 15 ans** à un établissement privé. Renoncer à une recette publique quand on vide les fonds de tiroir, c'est une hérésie budgétaire.

Entre 2024 et 2025, vos dépenses réelles ont explosé de **+17 %** quand les recettes ne progressaient que de **+7 %**.

Cette année, vos dépenses réelles dépassent vos recettes, les courbes se croisent, c'est l'effet ciseau. Vous êtes dans l'incapacité de payer l'annuité d'emprunt sans puiser dans les réserves.

Alors, je suis désolé de vulgariser de la sorte, mais je voudrais que tout le monde comprenne bien :

Vous gagnez actuellement 100 €, mais vous en dépensez 104 pour couvrir vos charges courantes et votre emprunt, donc pour payer et ne pas être à découvert, vous puisez un peu sur votre livret A.

Et puis, en fait, vous vous dites, tant pis cette année, je vide le livret A pour reconstruire le vieux village et la place de l'Église.

C'est un One shot. L'année prochaine, vous gagnerez toujours 100 € et vous aurez toujours 104 € à sortir, mais vous n'aurez plus de livret A.

Conclusion : Monsieur le Maire, ce budget n'est pas un budget de gestion. C'est un budget de consommation accélérée des réserves, sans stratégie de reconstitution.

Les recettes exceptionnelles – comme le FCTVA du groupe scolaire – ne se reproduiront pas.

Ce budget organise l'insolvabilité future de notre commune.

Nous ne serons pas les complices de cette **gestion de liquidation**.

Je voudrais juste m'assurer que les conseillers en face de moi, ont lu et compris ce budget et plus globalement les documents comptables qui leur ont été remis ?

Avez-vous conscience que vous laissez, pour 2027, un budget sans réserve, sans épargne ?

Les élus qui vont voter ce budget en porteront la responsabilité politique.

Le voter, c'est engager la commune, engager les finances, engager l'avenir. C'est dire aux Saint-Brésois : « Oui, ce budget est sincère et soutenable. »

Pour nous, ce n'est pas le cas, et pour protéger Saint-Brès du mur budgétaire vers lequel vous nous précipitez, les 6 élus de notre groupe voteront **CONTRE** ce budget primitif 2026.

Je vous invite vraiment à y réfléchir.

Je vous remercie.

Observations de Frédérique REA :

Dans le budget primitif synthétique, vous préciser en page 8 que les dépenses de fonctionnement inscrites au compte 2313 correspondent pour 1.750.000 € à une capitalisation pour des projets futur :

A noter qu'au 2313 est inscrit la somme de 1 750 000 € correspond à une capitalisation visant à financer les futurs projets du mandat.

Or :

- En comptabilité publique il ne peut pas être fait de réserve ou « capitalisation ». Au mieux il s'agit de l'inscription en compte d'un excédent reportable, sinon de l'inscription en investissement d'un crédit non affecté à une opération (inscription au compte 1068). Il peut enfin être créé une autorisation de programme soumis d'abord à délibération du conseil, inexistante à ce jour et les premières dépenses d'un projet (études, etc..) sont inscrites, elles, en compte 20.

Le compte 2313 correspond en comptabilité à l'imputation de factures pour des travaux qui sont en cours pour des construction qui ont débuté, qui existent. Donc il n'est pas possible que les 1.750.000 euros tels qu'ils sont inscrits au budget correspondent à une capitalisation pour futurs projets.

Bizarrement, lorsque l'on fait grossièrement l'addition du coût des travaux en cours de 2023 (date de commencement des travaux de démolition des écoles) au 31 décembre 2025, le montant total des travaux réglés s'élève à (cf. CFU 2025 synthétique) : 9.880.313,53 €

23 - Travaux	1 956 197,61 €	7 197 628,78 €	850 000,00 €	726 487,14 €	85%	-	6 471 141,64 €
--------------	----------------	----------------	--------------	--------------	-----	---	----------------

Le coût des écoles est affiché pour 11.600.000 euros. A ce coût, il convient entre autres d'ajouter celui de la réfection du bouldrome et de destruction du château d'eau.

Est-ce dire qu'il resterait à payer encore 1.719.686 euros de travaux ?! Ce qui correspond aux 1.750.000 euros que vous prétendez « capitaliser » et que vous financez dans votre budget en liquidation la totalité de nos réserves après avoir liquidé la totalité de notre patrimoine immobiliser ?!

C'est flou. Soit vous avez fait une erreur d'imputation de compte, soit la réalité c'est bien que ces 1.750.000 euros correspondent au règlement de travaux engagés dont vous n'avez plus les moyens pour les régler. Les Saint-Brésois sont en droit d'avoir des explications claires et transparentes.